

Domaine Public DP

Le tabac de la pub

Nouvelle bataille en vue dans la guerre contre la publicité en faveur du tabac et de l'alcool. La première s'était soldée par un échec des prohibitionnistes devant le peuple en 1979. Mais les promesses de mieux lutter contre l'alcoolisme et le tabagisme n'ont pas été tenues; un projet de loi sur la prévention fut abandonné à cause de la résistance des cantons, jaloux de leurs compétences. Les initiatives jumelles sur le même thème déposées en 1989 sont moins rigides; elles prévoient des exceptions. Les sondages leur accordent un soutien majoritaire dans la population. Néanmoins, à la dernière session de printemps, le Conseil des Etats les a sèchement rejetées. Et il y a fort à parier que le Conseil national suivra.

Le bilan ne souffre pas la discussion: chaque année plus de 10 000 personnes meurent en Suisse à cause de l'alcool et du tabac. Lourd bilan humain mais aussi financier. Il paraît dès lors raisonnable d'empêcher l'incitation publicitaire, notamment à l'égard des jeunes. Mais là, les avis divergent. Pour les fabricants de cigarettes — les bouilleurs de cru sont singulièrement absents du débat — fumer relève d'un comportement social trop répandu pour que la pub puisse en influencer la pratique. Les dizaines de millions dépensés annuellement résultent en fait de la concurrence entre les marques qui cherchent à défendre ou accroître leurs parts respectives du marché ou à promouvoir un produit nouveau; mais certainement pas à attirer les jeunes consommateurs potentiels.

Sans attendre les décisions politiques, l'industrie du tabac et les publicitaires lancent dès juin 1991 une vaste campagne (affichage, salles de cinéma) pour vanter les avantages de la publicité, indispensable à la survie du sport, de la culture et de l'économie en général. En septembre passé, les fabricants de cigarettes décident de limiter leur publicité: finis les parasols des terrasses de bistros qui vantent la fumée; à l'index les personnages de moins de 25 ans et les vedettes au service de la nicotine; réduites les surfaces achetées dans la presse écrite. Un souci soudain à l'égard de la jeunesse

qui contredit l'absence prétendue d'impact de la publicité sur les nouveaux consommateurs potentiels.

Mais qu'en est-il de ce lien entre publicité et consommation? L'analyse des nombreuses enquêtes effectuées sur ce sujet permet de conclure à l'existence vraisemblable d'une relation de cause à effet. Mais le prix des produits joue aussi un rôle important. Une certitude: l'interdiction de la pub ne réussira pas à elle seule à résoudre les problèmes de la dépendance. Déjà la promotion des marques de cigarettes revêt de nouvelles formes, sous la pression des réglementations nationales toujours plus contraignantes. La présentation directe du produit fait place à l'allusion, au symbole. L'évocation du chameau ou du cow-boy parle au consommateur. L'interdiction croit pouvoir limiter le champ d'action du fabricant. En réalité la définition de l'interdit ouvre la voie à de nouveaux modes de promotion. Le logo de telle marque de cigarettes devient la signature de multiples produits sans rapport avec le tabac et démultiplie ainsi la référence à la cigarette; le fabricant crée ses propres entreprises de services ou de loisirs à l'enseigne de sa marque; le courrier électronique devient le support de messages publicitaires, etc.

Dans cette course-poursuite entre la réglementation et l'imagination commerciale, la première est toujours en retard. Lutter contre les dépendances, c'est faire passer un message. Alors, pourquoi ne pas s'en donner les moyens? Le Conseil des Etats, bon prince, a bien adopté une motion en faveur de moyens financiers accrus pour la prévention. Mais on sait la fragilité des promesses en période d'austérité budgétaire. L'idée d'un de nos lecteurs (DP n° 1120) mérite examen: la création d'un fonds de compensation alimenté par les fabricants et les distributeurs au prorata de leurs dépenses publicitaires et qui permettrait de financer une prévention efficace, par une publicité de qualité, et de soutenir les manifestations sportives et culturelles aujourd'hui si dépendantes des barons de l'alcool et du tabac.

JD

JAA
1002 Lausanne

3 juin 1993 - n° 1129
Hebdomadaire romand
Trentième année

La Confédération commande, les cantons exécutent et les villes paient

Comment s'établissent les rapports verticaux entre la Confédération, les cantons, les régions et les communes ? Y a-t-il une collaboration entre les différents étages de la pyramide fédéraliste ? Questions difficiles, auxquelles un trio de chercheurs tentent de répondre à partir de l'exemple de deux agglomérations, Zurich et Lausanne, et de deux domaines d'intervention relativement intenses du législateur, la protection de l'environnement et les transports publics.

(y) Lancé en 1989 pour quatre à cinq ans de travaux, le Programme national de recherche n° 25 « Ville et transport » nous vaut présentement force rapports et documents de synthèse. La dernière publication en date porte la signature du professeur zurichois Ulrich Klöti et de deux collaborateurs de son Centre de recherche en science politique; ils ont tenté de faire quelque lumière sur le thème « Problèmes des agglomérations et rapports verticaux ».

Le stress financier des collectivités publiques

Pas facile de combler l'écart entre la théorie et la pratique politique, même quand les scientifiques se dotent d'instruments d'analyse ad hoc, en fonction du problème à l'examen et des cas étudiés. En l'occurrence, les chercheurs ont d'abord dû établir leurs propres techniques pour mesurer aussi bien la densité législative et réglementaire que les marges d'autonomie qu'elle peut laisser aux différentes collectivités, dans les deux matières et agglomérations précitées. C'est ainsi qu'on rencontre par exemple la notion de « stress financier », indice servant à évaluer la force des contraintes financières susceptibles de restreindre la marge d'autonomie des cantons et des communes — et de le faire bien plus sévèrement que les obligations légales.

Toutes interviews, observations et analyses faites, les chercheurs confirment en grande partie aussi bien leurs hypothèses de départ que le sentiment des responsables locaux et cantonaux interrogés. C'est ainsi, constatent-ils, que les transferts de compétence ne s'accompagnent en général pas d'une compensation financière. La Confédération, qui a depuis 1971 la compé-

tence de légiférer en matière de protection de l'environnement, a édicté une loi et plusieurs ordonnances, en confiant le plus souvent l'exécution des prescriptions fédérales aux cantons; ces derniers, qui n'en demandaient pas tant, se sont empressés de transférer les responsabilités — et les charges y afférentes — aux communes, particulièrement aux villes et agglomérations, les plus concernées par la pollution de l'air, la lutte contre le bruit, l'élimination des déchets — pour ne rien dire des problèmes de transports et de circulation.

Au total, on a vu augmenter à la fois le poids du droit fédéral, la responsabilité des cantons dans son application et les charges des plus grandes communes (urbaines). En d'autres termes et très schématiquement, la Confédération commande, les cantons exécutent et les villes paient.

Qui commande ne paie pas

Voilà bien tout l'effet pervers du principe de subsidiarité: appliqué strictement, il revient à confier à la collectivité de niveau inférieur, à la commune le plus souvent, toute tâche qu'elle peut accomplir de façon adéquate; et à décider cette délégation de compétence en fonction de sa faisabilité pratique et de son efficience, sans considération des moyens financiers disponibles. Et voilà comment on en arrive à demander aux villes de payer ce qu'elles font peut-être de bon gré, mais sans l'avoir jamais commandé elles-mêmes.

Conscients du principal problème des rapports verticaux dans le système fédéraliste suisse, les chercheurs recommandent non seulement une meilleure collaboration entre cantons, villes et communes des agglomérations urbaines, mais aussi, pour les villes, la

possibilité de se présenter comme telles directement devant les instances fédérales.

De quoi faire hurler les cantons, qui se considèrent — à juste titre selon le droit constitutionnel — comme les intermédiaires obligés entre la Berne fédérale et les plus grandes communes du pays. Mais les villes-centres et même celles de leur périphérie tiennent à une reconnaissance de la part de la Confédération; elle leur doit bien cette faveur, à ces communes de plus de 10 000 habitants qui abritent plus de 60% de la population suisse. Une reconnaissance qui pourrait passer par la création, à la fois symbolique et rassembleuse, d'un secrétariat d'Etat à la Ville. A rattacher évidemment au Département fédéral de l'intérieur, où l'on traite la majeure partie des problèmes intéressant spécialement les villes: démographie, protection du milieu vital, drogue, assurances sociales, santé publique, hautes écoles. Ce secrétariat aurait la mission de contact et de coordination qu'aucun organisme privé, même aussi représentatif que l'Union des villes suisses, ne pourra jamais exercer avec toute l'efficacité voulue; celle-ci passe en effet non seulement par la promulgation de politiques valant pour les communes urbaines de Suisse, mais aussi par l'harmonisation de leur application dans les villes de tout le pays. ■

Ulrich Klöti, Theo Haldemann, Walter Schenkel: *Agglomerationsprobleme und vertikale Zusammenarbeit. Umweltschutz und öffentlicher Verkehr in den Grossagglomerationen Lausanne und Zürich.* Ce rapport de 279 pages, non traduit, qui porte le n° 49 du PNR 25, paraît en librairie sous un titre légèrement modifié, chez Rüegger, Coire/Zurich.

MÉDIAS

Jacques Pilet ne se contente pas d'animer le NQ, de participer à des émissions de télévision et à des débats publics; il participe aussi à des campagnes publicitaires puisqu'on trouve sa signature dans le dernier numéro de *Passe partout*, feuille d'information sur l'abonnement général CFF, ainsi que dans *Visa Today*, de la Banque Finalba.

Pour que tous les collaborateurs du *Tages Anzeiger* puissent participer à la fête du centenaire du journal, le compte-rendu de la manifestation a été assuré par un collaborateur de la NZZ.

Une réhabilitation du choix politique

(jd) En démocratie, le parlement adopte les règles de la vie publique. Parfois les députés choisissent des solutions qui à l'usage se révèlent inadéquates, voire même contre-productives. Ainsi la législation sur la prévoyance professionnelle — le fameux deuxième pilier — a contribué à la rigidité du marché du travail, puisque changer d'emploi signifie souvent pour le salarié perdre une partie des prestations auxquelles il aura droit à sa retraite. Ces erreurs du législateur révèlent la difficulté de gérer la réalité sociale mais aussi le bricolage qui préside à l'élaboration des lois: les conflits d'intérêts sectoriels et les compromis laborieux laissent peu de place à l'évaluation des effets prévisibles d'une intervention et à l'examen serein des solutions alternatives.

Ces fautes d'appréciation engendrent certes des coûts sociaux et économiques, mais elles sont rattrapables. Lorsque l'impact négatif d'une réglementation est reconnu, le parlement peut ouvrir une procédure de révision. Ce mode de faire ponctuel, cette démarche par erreur et correction, sont insuffisants dès lors qu'il s'agit de répondre aux problèmes d'une société façonnée par la science et la technique. Ces dernières obéissent à une logique propre, celle du faisable et du rentable, et leur impact détermine en profondeur le devenir social. Pourtant fréquemment, et c'est là le paradoxe majeur des sociétés contemporaines, ces innovations ne font l'objet ni d'un débat public approfondi ni d'un choix politique explicite.

Longtemps le progrès scientifique et technique a suscité l'adhésion générale. Puis ses conséquences négatives sont apparues au grand jour. Ainsi le moteur à explosion s'est imposé spontanément. Facteur de mobilité et de liberté, il a révolutionné l'espace et le temps, fondamentalement modifié la vie des individus. Il apparaît aujourd'hui sous un jour moins favorable: pollutions et gaspillage des ressources naturelles, destruction des paysages et des villes. L'énergie nucléaire fut reçue avec enthousiasme, promesse d'abondance énergétique et retournement pacifique d'une technique de destruction mas-

sive. Nous savons maintenant qu'elle crée autant si ce n'est plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Pour corriger le tir se développe l'évaluation des risques technologiques. Mais l'approche reste encore singulièrement technique: comment la technique peut-elle répondre aux risques engendrés par la technique? Le Conseil suisse de la science (CSS) et l'Université de Genève (Service de la formation continue) conviaient récemment à une journée d'information sur l'état de la question et sur les projets helvétiques dans le domaine.

Riccardo Petrella, responsable du programme FAST (Forecasting and

■

La société doit se donner les moyens d'étudier les effets sur elle-même de son activité scientifico-technologique.

■

assessment in science and technology) de la Communauté européenne, a plaidé pour une évaluation des choix technologiques, une approche qui ne se limite pas à inventorier les risques après coup mais tente de «comprendre la nature et la portée des mutations scientifiques, du développement et des usages des technologies et d'évaluer leur utilité et leur faisabilité économiques comme leur valeur et leur pertinence sociales».

C'est là que réside l'originalité du «Technology assessment» (TA). La démarche n'est pas seulement technique mais aussi sociale et politique; elle établit un lien entre le possible (la science), le réalisable (la technique) et le souhai-

table (la politique). Selon l'expression de Fulvio Caccia, conseiller national et membre du comité Politique technologique du Conseil suisse de la science, elle réhabilite le choix politique, c'est-à-dire le choix des valeurs, en lui fournissant les éléments de connaissance indispensables.

Pour René Longet, précurseur du TA en Suisse puisqu'en 1982 déjà il déposait un postulat au Conseil national sur ce thème, il faut dépasser l'affrontement stérile de la foi et de la peur face à la science. Le TA est un enjeu démocratique dans le sens où il impose à la science et à la technologie de rendre des comptes, où il offre au parlement une expertise qui le libère de sa dépendance à l'égard de l'administration et des groupes d'intérêts, où il crée pour le citoyen, au-delà des slogans et des a priori passionnels, un lieu de confrontation et de formation, une occasion de définir ses exigences et de préciser ses valeurs prioritaires.

Le TA est né aux Etats-Unis au début des années 70. Le Congrès se dote alors d'un service spécialisé chargé d'effectuer des études sur le développement technologique en termes de coûts-bénéfices au sens large et d'inventorier les alternatives possibles. Cet office d'évaluation des choix technologiques regroupe près de deux cents chercheurs dont les deux tiers proviennent des sciences sociales et humaines. Une proportion qui peut étonner si l'on ne sait pas que l'objet du TA ce n'est pas tel ou tel développement scientifique ou technique, mais «la société qui se donne les moyens d'étudier les effets de son activité scientifico-technologique sur elle-même» (R. Petrella). La Suisse, prudente et jamais pressée, commence à peine à mettre en place une ébauche de TA. Dix ans après le postulat Longet, le Conseil fédéral a chargé le Conseil suisse de la science d'élaborer un programme expérimental. Non pas un nouvel organe administratif ou un institut de recherche supplémentaire, mais un réseau qui mette en relation scientifiques, politiciens et opinion publique; des études originales mais également la mise en valeur des travaux et pratiques à l'étranger.

Reste à savoir si la démocratie de concordance, plus portée aux non-dits qu'à l'expression des conflits, saura faire usage de cette aide à la décision. Les citoyennes et citoyens y trouveraient en tout cas matière à exercer plus pleinement les droits étendus que leur offrent les institutions de démocratie directe. ■

Des 40 tonnes en Suisse. Pourquoi pas ?

(pi) On croyait l'affaire réglée par l'Accord sur le transit. Mais voilà que la Communauté européenne, par des canaux détournés pour l'instant, remet sur le tapis la question de l'ouverture de la Suisse aux camions de 40 tonnes. Quelques points de repère.

● **La Communauté européenne joue la naïveté.** Selon son interprétation, le but de l'Accord sur le transit qu'elle a ratifié serait de protéger les régions alpines et n'excluerait pas de nouvelles négociations sur l'ouverture de la Suisse aux camions de 40 tonnes, qui devraient logiquement pouvoir circuler librement sur les routes du Plateau. Et quand la Communauté parle de réciprocité, les 40 tonnes immatriculés en Suisse pouvant circuler sur son territoire, elle feint d'ignorer que la limite de 28 tonnes est justement une mesure territoriale et non discriminatoire: elle s'applique sans distinction à tous les camions, quel que soit leur pays d'origine. Le but de ces nouvelles «idées», pour reprendre le terme d'Adolf Ogi, est d'obtenir que la Suisse «donne un peu de mou. Toutefois, ajoute la source communautaire, nous nous faisons peu d'illusions, car nous savons que le Conseil fédéral n'a pratiquement pas de marge de manœuvre sur ce point».

● **La Suisse est ferme mais devra négocier.** Du côté suisse, la limite de 28 tonnes «n'est pas négociable» en dehors de l'Accord sur le transit qui prévoit de délivrer au maximum 50 autorisations journalières par sens pour le transport de marchandises périssables, pour autant que les capacités de ferroutage soient saturées. La position ferme du Conseil fédéral, si elle est justifiée durant cette phase de «pré-négociations» bilatérales avec Bruxelles, devra forcément être assouplie pour obtenir satisfaction sur nos propres demandes. Rien ne nous permet, sauf à déclarer une guerre commerciale à la Communauté, de limiter l'accès de ses poids lourds sur sol suisse au-delà de ce que prévoit la loi et l'Accord sur le transit (respect des 28 tonnes et de l'interdiction de rouler la nuit et le dimanche); la Communauté pourrait par contre restreindre l'accès des 40 tonnes suisses

sur son territoire en vertu de l'article 13 de l'Accord: «En matière d'accès au marché, les deux parties contractantes [Suisse et CE] déclarent leur intention de se l'accorder dans le cadre de l'accord sur l'Espace économique européen ou, le cas échéant, selon des modalités à définir dans le cadre d'un accord bilatéral». L'Accord EEE ayant subi le sort que l'on sait, c'est bel et bien maintenant un accord bilatéral qui doit être négocié. C'est donc dans ce cadre qu'il faut situer les nouvelles «idées» de la Communauté.

● **Un vieux problème.** Faut-il donc lâcher du lest sur notre limite de 28 tonnes, la question du trafic de transit étant réglée par ailleurs? Cela reviendrait à autoriser les camions lourds européens à pénétrer en Suisse, mais pas à la traverser.

● **La question du cabotage.** La rationalité (et l'écologie, ajoutent certains...) voudrait qu'un camion belge faisant une livraison à Neuchâtel et chargeant à Lugano pour le trajet de retour ne soit pas astreint à rouler à vide en Suisse entre ces deux localités. Or il n'a pour l'instant pas l'autorisation de faire du cabotage — du trafic interne en dehors de son pays d'origine. Cette pratique est désormais autorisée à l'intérieur de la CE et celle-ci cherchera à obtenir que la Suisse l'autorise aussi. Ce qui pose deux problèmes:

1. c'est une mesure protectionniste dont profitent nos camionneurs qui tombe (mais le cabotage devrait en contrepartie être autorisé à l'étranger aux camions suisses);
2. mais surtout, si les camions communautaires de 40 tonnes devaient être autorisés à la fois à pénétrer en Suisse et à y faire du cabotage, cela reviendrait à leur offrir un régime plus favorable qu'aux camions suisses, toujours soumis, eux, aux 28 tonnes. Seule solution: faire tomber la limite de 28 tonnes et

adopter les normes de poids européennes.

● **Une solution... pas si mauvaise.** Cette solution serait viable pour la Suisse, pour autant que la question du transit soit réglée par ailleurs dans un réel esprit de protection des régions alpines. On assisterait probablement à un léger accroissement des transports par route, mais ils pourraient être compensés grâce au nombre restreint de trajets nécessaires au transport des marchandises pondéreuses (il faut deux camions de 28 tonnes pour transporter la charge d'un camion de 40 tonnes — les deux véhicules ayant par ailleurs les mêmes dimensions extérieures). Disons franchement que personne n'est au clair sur ce point: les routiers laissent supposer, en se basant sur la seule logique arithmétique, que le nombre de trajets sera divisé par deux, ce qui est évidemment faux; David Asséo, de l'Association transports et environnement (ATE), s'en tient à une position de principe qu'il défend en se référant notamment à l'usure des routes et aux fonds ainsi distraits d'autres tâches urgentes (modération de la circulation, mesures de sécurité en faveur des vélos et des piétons, etc); il combat aussi les 40 tonnes pour éviter de «mettre le doigt dans l'engrenage d'autres revendications». Des garanties de financement et un engagement à long terme devraient pouvoir satisfaire ces deux préoccupations légitimes.

● **La question du transit.** Reste donc le problème du trafic de transit pour lequel la limite de 28 tonnes a un effet limitateur, ce qui favorise le transport par rail, plus écologique. Pas question donc d'autoriser sans restriction le passage des 40 tonnes à travers les Alpes: l'important est d'obtenir que le volume de camions en transit et les nuisances

Dans son Message du 7 octobre 1986 concernant la modification de la loi sur la circulation routière, le Conseil fédéral ne voit aucune raison de remettre en question la limite de 28 tonnes: «Elle empêche de manière efficace l'accroissement du trafic des poids lourds étrangers transitant par la Suisse et permet ainsi de maintenir dans des limites raisonnables les nuisances (...) ainsi que les perturbations du trafic provoquées par ces véhicules.» D'éventuels avantages pour le trafic intérieur ne sont jamais évoqués.

qu'ils provoquent restent constants, ou mieux: qu'ils diminuent. Une solution pourrait être recherchée en s'inspirant du modèle autrichien qui n'autorise le passage que d'un nombre limité de véhicules «propres», selon le principe des «points écologiques». Ce modèle, qui n'est pas parfait parce qu'il ne tient pas compte de l'ensemble des nuisances provoquées par les camions, devrait être adapté en tenant compte de ces données et de la mise en service progressive de capacités ferroviaires supplémentaires.

● **La marge de manœuvre.** Les 28 tonnes sont inscrites dans la loi et toute modification devra être approuvée par le peuple, à moins de réussir à convaincre les milieux écologistes de ne pas lancer de référendum. Mais on sait que, pour nombre d'entre eux, les 40 tonnes symbolisent les «méchants» gros culs européens, fossoyeurs d'une politique des transports respectueuse de l'environnement.

● **L'Initiative des Alpes** est à verser au même dossier: elle propose purement et simplement d'interdire la traversée de la Suisse aux camions, qu'ils pèsent 28 ou 40 tonnes. Paradoxalement, son acceptation pourrait contraindre le Conseil fédéral à assouplir sa position en ce qui concerne le trafic origine/destination pour éviter des mesures de rétorsion de la part de la Communauté.

● **Les NLFA.** Notons encore et enfin que les nouvelles négociations qui s'annoncent devraient permettre à la Suisse de rediscuter les NLFA avec Bruxelles: l'Accord sur le transit prévoit expressément l'ouverture de deux axes, dans un délai de 7 à 10 ans pour le Lötschberg et de 12 à 15 ans pour le Gothard. Finalement, un nouveau marché pourrait prévoir:

– abandon de la limite de 28 tonnes par la Suisse;

– adoption de nouvelles mesures drastiques de protection contre le trafic routier de transit sur le modèle autrichien, sérieusement revu et adapté à la situation suisse;

– engagement suisse d'ouvrir dans un premier temps un nouvel axe ferroviaire de transit, le second ne se faisant qu'au moment où les capacités existantes sont épuisées ou en voie de l'être.

Un marché qu'il ne suffirait pas de négocier avec Bruxelles, mais qu'il faudrait aussi faire accepter par le peuple suisse, avec, à la clé, l'économie d'un tunnel alpin... ■

SWISSAIR

Le réflexe vieux-Suisse

(pi) Touchante unité entre le *Nouveau Quotidien* — journal suisse et européen — et l'UDC — qui veut par ailleurs privatiser CFF et PTT — pour réclamer une intervention de l'Etat et empêcher ainsi Swissair de se fondre éventuellement, à terme, dans une grande euro-compagnie.

La compagnie nationale n'a jamais fait mystère des conséquences d'un isolement de la Suisse: on se souvient des annonces qu'elle avait fait paraître à la veille du scrutin du 6 décembre. Elle ne fait aujourd'hui que tirer les conséquences d'une situation politique qui est à son désavantage — même si d'autres raisons sont aussi à l'origine d'un rapprochement programmé avec KLM, SAS et Austrian Airlines.

L'attitude du Conseil fédéral n'est pas moins étonnante que celle des pro-Européens soudain frileux ou des chantres du libéralisme qui se découvrent interventionnistes. La Confédération est représentée au conseil d'administration de la compagnie dont elle détient 6,2% des actions. De deux choses l'une. Soit son représentant était absent ou dormait pendant les séances où le projet Alcazar était discuté, et il n'en a pas informé ses supérieurs. Ou, plus vraisemblable, le Conseil fédéral était parfaitement au courant et a poussé un coup de gueule aussi étonnant qu'inutile dans le seul but de flatter le réflexe vieux-Suisse du *Blick* et du *Nouveau Quotidien*. C'est du gouvernement par gesticulations. ■

BROCHURE

Le sport et l'enfant

(ag) Petit à petit, la résistance s'organise contre le dressage des enfants au sport de haute compétition, exploitation honteuse où se mêlent le goût du lucre parental, leur ambition de gloire transposée sur leurs enfants et le chauvinisme national. Les médecins, la presse, la télévision font part de leur inquiétude, non sans une forte dose d'hypocrisie dans les médias si l'on tient compte des pages et des heures d'antenne qu'ils consacrent sans distanciation critique au chauvinisme sportif.

Il faut à tout prix lire la brochure de Paulo David *La Protection des droits de l'enfant dans le sport de haute compétition*. On y trouvera une documentation sur des faits scandaleux. Par exemple, pour ceux qui admirent l'AC Milan, champion d'Italie: «*Que faut-il penser aujourd'hui de Luigi Quarticelli, onze ans, dont les parents ont signé un contrat professionnel avec le club du multimilliardaire italien Silvio Berlusconi?*» Ou dans un domaine qui, chez nous, est moins médiatisé, ce sont des milliers d'enfants de cinq à dix ans qui sont transférés vers les pays du Golfe persique, notamment les Emirats Arabes Unis, pour participer comme enfants-jockeys très légers de poids à des courses de chameaux. Sont présentées aussi les conventions de droit international qui s'efforcent d'endiguer ces abus. Ainsi les tribunaux civils belges ont pu casser la prétention des clubs qui voulaient soumettre à versement d'indemnités le transfert d'enfants à un autre club.

Ces réactions doivent être amplifiées pour que puissent être attaqués les abus de la formidable machine du sport-spectacle. Les points d'attaque doivent être d'une part la télévision qui, par retransmission, se rend complice des abus d'entraînement sur des mineurs; et d'autre part le CIO qui, en se refusant lâchement derrière le point de vue des fédérations, renonce à son rôle fondamental de moralisateur du sport. ■

La Protection des droits de l'enfant dans le sport de haute compétition, édité par Défense des Enfants-International (DEI), section suisse, case postale 618, 1212 Grand-Lancy 1.

PUBLICIS

L'éventail des salaires

(ag) La période de forte croissance s'est traduite par un élargissement du spectre des salaires, là où des compétences rares étaient requises et aussi dans les professions proches du vedettariat, de la publicité, du consulting.

Révision à la baisse. Publicis, une des premières agences de publicité française, de taille européenne, vient de proposer un plan salarial à son personnel: légère augmentation des salaires les plus modestes, puis abatement progressif sur le haut. Le plan a été adopté par tous. Significatif d'un renversement de tendance. ■

L'INVITÉ DE DP

Où commence le populisme ?

Laurent Rebeaud

conseiller national écologiste

Depuis l'an dernier, on parle beaucoup de populisme en politique suisse. C'est la faute à Blocher, ou plutôt aux journalistes qui ont décidé d'appeler populisme sa manière démagogique de combattre la participation de la Suisse à l'Espace économique européen.

La démagogie, nous dit Robert, est une politique par laquelle on flatte, excite, exploite les passions des masses. Le populisme, tel que nous l'entendons, semble se situer un degré au-dessous. Ce n'est pas à proprement parler une politique, mais plutôt une méthode, une attitude, une manière de faire la politique. Est populiste celui qui plaît au peuple parce que, d'une manière ou d'une autre, le peuple se reconnaît en lui. Est populiste celui qui dit ce que le peuple aime entendre. Mais encore ?

Moritz Leuenberger, dans un débat sur les taux hypothécaires en Europe, reprochait à Rudolph Strahm d'en faire abusivement un argument contre l'EEE. Et de glisser, perfide: «*Le populisme de gauche ne vaut pas mieux que le populisme de droite*». Le sens est clair: l'ancien secrétaire de l'Association suisse des locataires reprochait au nouveau d'abuser de son crédit pour confirmer ou renforcer une croyance diffuse dans l'électorat anti-européen, selon laquelle l'adhésion à l'EEE aurait pour conséquence une augmentation des loyers.

M. Blocher, à sa manière, n'a rien inventé. Il a exprimé haut et fort, en dialecte, des croyances répandues dans l'électorat alémanique. Ces croyances (aggravation du chômage, bureaucratie tentaculaire de la Communauté, incapacité du Conseil fédéral, échec des négociations AELE-CEE, etc) donnaient une allure rationnelle à une envie parfaitement irrationnelle de rejeter l'EEE. Il n'était pas nécessaire que M. Blocher croie vraiment à ses prévisions sur le chômage ou à ses descriptions dantesques de bureaucratie communautaire: il suffisait qu'il partage le sentiment profond de son auditoire pour que le «message» passe.

Pour être populiste, il ne suffit pas de dire au peuple ce qu'il a envie d'entendre. Il

faut encore être en situation privilégiée, de prestige, de pouvoir ou de responsabilité, qui ajoute une valeur particulière au «message». Il faut détenir une position telle que les gens puissent penser: «Si c'est lui qui le dit, c'est que ça doit être vrai».

Lorsque Pascal Richard, vainqueur du dernier Tour de Romandie, affirme que les politiciens sont tous des menteurs, il exprime une croyance partagée par beaucoup de monde; il n'en est pas pour autant autant populiste, parce que le port du

**Pascal Richard
peut dire que
tous les politiciens
sont des
menteurs sans
être populiste.
Pas Christiane
Brunner.**

maillot vert ne lui donne aucune qualification reconnue pour se prononcer en connaissance de cause sur les politiciens. Lorsque Christiane Brunner déclare qu'il n'y a «*pas d'honnêteté dans le monde politique*», elle ne fait rien d'autre qu'exprimer une croyance fort répandue dans la population. Mais il y a une différence majeure. Du fait qu'elle est conseillère nationale, qu'elle connaît le monde politique de l'intérieur, elle est au bénéfice d'une crédibilité supérieure. Elle confirme,

nourrit, aggrave les sentiments négatifs d'une bonne partie de la population à l'égard des politiciens en général, en lui donnant une raison supplémentaire de penser que ces sentiments sont fondés. Alors qu'elle sait probablement qu'il y a aussi des politiciens honnêtes. Ici commence le populisme.

Dans un récent débat sur l'initiative «40 places d'armes», j'ai dû affronter l'argument débile selon lequel cette initiative rendrait impossible toute modernisation des casernes ou des bâtiments d'instruction. Cela se passait à Troistorrents, en Valais. Le public, dans sa grande majorité, manifestait bruyamment son envie que cela soit vrai. Partisan de l'initiative, je n'étais pas suffisamment crédible face à ce public-là pour le convaincre que c'était faux. Il aurait fallu que l'un des conseillers nationaux bourgeois présents prenne la parole et dise: «Sur ce point, M Rebeaud a raison, c'est effectivement le Parlement qui fera la loi d'application, et le texte de l'initiative nous permet de faire en sorte que cette loi ne rende pas impossible toute modernisation.» Ni M. Leuba, ni M. Couchepin ne l'ont fait, préférant laisser le public persévérer dans l'erreur. Il peut aussi y avoir du populisme par omission.

Consciemment ou non, le populisme met en œuvre une complicité entre le politicien et son public. Le politicien dit ce que le public désire entendre, étant tacitement admis que son discours peut comporter une part de mensonge, d'exagération ou de simplification abusive. Ainsi, Bill Clinton et Edouard Balladur ont augmenté les impôts dès leur entrée en fonction, alors qu'ils avaient promis pendant toute leur campagne électorale qu'ils ne le feraient pas; c'est à peine si on leur en a voulu. Tout se passe comme si les électeurs avaient admis à l'avance que les candidats ne tiendraient pas leur promesse. Comme si c'était normal qu'un candidat ne tienne pas ses promesses. Puisqu'ils sont *tous menteurs*.

Le constat n'est pas rose. Le public n'a pratiquement aucun moyen de savoir quand ses politiciens disent vrai et quand ils cèdent au populisme. Il ne lui reste qu'à choisir entre des menteurs plus ou moins sympathiques, à élire les candidats qui lui plaisent par leur style, leur image. Et la grande presse aggrave le phénomène lorsqu'elle s'intéresse au style et à l'image des politiciens plus qu'au contenu de leurs discours. Le populisme a encore de beaux jours devant lui. L'ennui, c'est qu'il est radicalement incompatible avec la démocratie. ■

L'économie suisse enseignée

Jean-Christian Lambelet réussit la gageure d'être amusant dans un pavé de 641 pages sur l'économie suisse...

(ag) Jean-Christian Lambelet écrit comme il enseigne. Il ne se satisfait pas de transmettre par un discours didactique des connaissances sur l'économie suisse. Encore que le souci de vulgarisation (au bon sens du mot) soit chose précieuse, surtout en ce domaine et à Lausanne où, parce que Walras y enseigna, la mise en équation des phénomènes économiques est chose tentante. A peine, ici ou là, quelques-unes de ces formules algébriques grâce auxquelles l'économie cherche à se parer d'une rigueur mathématique. Nous lisons donc d'abord un discours d'enseignant. Or on n'enseigne pas sans vouloir être aimé. Les 641 pages s'ouvrent sur des prolégomènes affectifs qui de la famille, comme c'est l'usage en dédicace, s'élar-gissent aux collègues, aux collaborateurs, aux étudiants et aux «si chaleureux» habitants de Bougy-Villars, commune vigneronne. Quant aux remerciements, ils réunissent, par ordre alphabétique, trois pages d'un gotha, personnalisé, de gens voués ou dévoués à la chose publique. L'économie n'est pas ingrate.

Une capacité d'étonnement

Mais enseigner, ce n'est pas seulement apprendre aux autres des connaissances que l'on a assimilées avant eux, c'est le faire en conservant sa capacité d'étonnement, en y mêlant son propre vécu; il faut être encore un peu émerveillé de la découverte. Sans cette fraîcheur, naïve parfois, il n'y a pas de plaisir à partager. L'économie, dans laquelle notre vie quotidienne est immergée, se prête admirablement, à partir d'une expé-

rience banale, à une explication de «comment ça marche». Plutôt que de discuter sur la convention de diligence qui oblige les banques à identifier un client, le sujet peut être abordé à partir des difficultés de Jean-Christian Lambelet voulant ouvrir un compte à l'UBS pour son institut. L'achat d'une paire de skis chez Matosport, qui travaille hors cartel, en dit très long sur le protectionnisme des prix imposés. Se faire apostropher par un auditoire horloger parce qu'on roule en voiture japonaise, c'est une bonne approche du libre-échange. Quant aux observations d'une étudiante qui a travaillé comme auxiliaire dans une commission fiscale, elles renseignent sur la dialectique pratique de moins d'Etat (fisc) et du plus d'Etat (subventions).

Et la joie d'enseigner c'est aussi, pour Jean-Christian Lambelet, le plaisir de la citation latine ou anglaise ou la conviction transmise que Denis Diderot (1713-1784), rédacteur du *Prospectus de l'Encyclopédie*, était un «esprit hors pair».

Critique sélective

La présentation de l'économie suisse comporte inévitablement deux versants. L'un, les données naturelles de base, caractéristiques d'une géographie physique et humaine. L'autre, la politique économique avec ses réussites, mais aussi ses échecs ou ses scléroses.

Jean-Christian Lambelet s'engage aussi sur le deuxième versant, et même avec hardiesse. Son discours libéral est ultracritique sur la politique agricole (je ne sais pas ce qu'en pensent les si chaleureux vigneronnes de Bougy-Villars), sur

les grands monopoles, notamment celui de la SSR, et même sur les petits monopoles, par exemple celui des ramoneurs dans le canton de Vaud, sur la politique du logement, etc. Pour les cartels, c'est selon les objets, sévère pour les contrats d'exclusivité, plus nuancé pour l'essence ou le ciment.

Ces franchises prises de position ne vaudront pas à l'auteur que des amis. La provocation intellectuelle équilibre le désir d'être aimé. Savoir plaire et déplaire.

Pour ouvrir la discussion critique sur un point, j'ai regretté qu'une des caractéristiques de la Suisse moderne n'ait pas retenu plus longuement l'attention. Parmi les performances de l'économie suisse qui étonnent est citée notamment «une balance des paiements régulièrement excédentaire de beaucoup».

Or cet excédent, DP aime à le répéter, est dû au rendement de la fantastique fortune suisse placée à l'étranger, qu'il s'agisse des investissements directs des grandes multinationales ou des placements bancaires. C'est ce qui permet à la Suisse d'être exportatrice de capitaux, de produire un excédent d'épargne dans un monde toujours plus endetté, d'être à la fois un pays qui travaille et un pays qui vit du rendement de sa fortune. Situation exceptionnelle qui s'est révélée dès les années 80 et qui marque profondément la Suisse d'aujourd'hui, travailleuse et rentière. ■

Jean-Christian Lambelet: *L'Economie suisse, un essai d'interprétation et de synthèse*, Editions Economica 1993.

Changement de valeurs

Le *Nebelspalter*, l'hebdomadaire satirique alémanique plus que centenaire, voit son tirage et ses recettes publicitaires diminuer. La dérision et l'esprit vieux-Suisse n'ont plus le même attrait qu'autrefois sur nos confédérés alémaniques. Et ce n'est plus la faute aux Soviétiques. ■

Du bon usage des pavés

L'Economie suisse, c'est un gros pavé, jamais ennuyeux, riche d'une documentation qu'il est utile d'avoir à portée de main; les chiffres y sont mis en perspective politique dans un discours qui appelle le prolongement d'un débat contradictoire.

DP
Domaine
Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Gérad Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Laurent Rebeaud

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Tchernobyl, an 7.

(ge) L'accident nucléaire le plus grave que l'on puisse imaginer arriva bien ce 26 avril 1986 (à 1 h. 24) et c'est à peine si l'on garde en mémoire une trentaine de morts (et 150 000 personnes évacuées). Deux livres viennent de paraître qui nous rappellent utilement que la catastrophe de Tchernobyl est dans les morts à venir; le crime est commis, mais les victimes ne mourront que bien plus tard.

Une conspiration

Deux livres militants^{1,2}, à compléter par une synthèse récente et plus officielle des faits³. Le premier, rédigé par un couple de physiciens, est un journal passionnant des débats, interrogations et révélations de l'après-Tchernobyl. Il souffre d'un certain anti-expertisme; les auteurs sont convaincus de l'existence d'une conspiration internationale pour cacher la vérité. La seule chose réussie est la gestion médiatique de la catastrophe; pour le reste, le sarcophage du réacteur, la décontamination des zones, l'évacuation des populations, leur approvisionnement en aliments propres, la santé des «liquidateurs» (les 650 000 hommes qui ont nettoyé le site)

Les enfants de Tchernobyl

Les conséquences de l'irradiation sur les enfants sont beaucoup plus grandes que prévues, telle est la conclusion d'un groupe international de médecins parmi lesquels on trouve des Suisses. Pour les années 1991-1992, dans la région de Gomel (Biélorussie; 2,5 mio d'habitants; région la plus irradiée initialement), l'incidence des cancers de la thyroïde chez les enfants est de 80 fois supérieure à la normale. Les patients les plus jeunes étaient encore dans le sein de leur mère lors de la catastrophe... Le iode-131, isotope radioactif impliqué dans l'induction de ces cancers, a pourtant une demi-vie de 8,6 jours seulement.

Voir aussi *Nature* 359, 21-22 (1992).

et des populations contaminées, rien, — jusqu'à l'évaluation des événements — n'a été couvert de succès.

Fermez la fenêtre, tout va bien

Le second ouvrage, écrit par un journaliste qui vivait dans la région de Tchernobyl au moment de l'accident, est un récit poignant de la lutte des habitants pour savoir la vérité et pouvoir survivre. Aujourd'hui conseillère politique de Boris Eltsine, elle dénonce avec hargne les responsables communistes des années 1986-1990 et l'attitude éœurante des autorités.

Par exemple, cette première recommandation du ministre ukrainien de la santé, dix jours après la catastrophe: «Fermez les fenêtres et essuyez-vous les pieds»; ces gens évacués *manu militari* hors de leur village contaminé pour être relogés pendant des années dans un nouvel endroit tout aussi contaminé, où le niveau de radioactivité du bac à sable de l'école maternelle est (en 1993) encore dix fois supérieur au maximum admis; la mise au point de concepts tels que NPA (Niveau [de contamination élevée] provisoirement admis); la «radiophobie» des habitants pour expliquer l'augmentation de la morbidité; les villages auxquels on cache qu'ils sont contaminés pour ne pas devoir verser «l'allocation cercueil» et le supplément de 25% du salaire pour acheter des produits non contaminés.

Faire le bilan humain d'une catastrophe nucléaire est d'une incroyable difficulté⁴, aggravée dans le cas de Tchernobyl par la mauvaise volonté des autorités. La radioactivité mesurée (en curies/km², en becquerels/cm³) est sans relation directe avec la dose absorbée, ni avec la nocivité pour l'organisme, mesurée en sieverts ou en rems. Ainsi, en l'absence de données scientifiques contraignantes, le choix du seuil de 35 rems en 70 ans au lieu de 0,1 rem/an — norme internationale — a permis de faire l'économie d'évacuation d'un million de personnes... L'évaluation du nombre de cancers radio-induits, que rien ne distingue d'un cancer «naturel», tient de l'acrobatie; en août 1986, la délégation soviétique estima à 40 000 le nombre de cancers radio-induits supplémentaires; en 1988, on l'estima à 4000; Bella et Roger Belbéoch estiment pour leur part qu'il y aura entre 125 000 et 430 000 cancers excédentaires; c'est-à-dire, sur 75 millions d'habitants touchés, 15.125 à 15.430 millions de personnes mourront de cancer, au lieu des 15.0 millions «prévus» en l'absence de catastrophe. ■

¹ Bella et Roger Belbéoch: *Tchernobyl, une catastrophe*, Editions Allia, 1993.

² Alla Yarochinskaya: *Tchernobyl vérité interdite*, Artel/Editions de l'Aube, 1993.

³ Jean-Claude Nénot et René Coulon: «La catastrophe de Tchernobyl. Un bilan inattendu», in *La Recherche*, septembre 1992.

⁴ On distingue deux types d'effets: 1. les effets dits déterministes, dus à des doses massives, en un temps court — elles frappèrent par exemple les pilotes de l'évacuation; 2. les effets stochastiques, entraînant cancers et mutations génétiques; ces effets agissent sur la *probabilité* d'expression des cancers, et ne sont détectés que par des statistiques de mortalité.

EN BREF

Souci supplémentaire pour l'industrie nucléaire: le personnel technique vieillit, et la relève se fait attendre. En Suisse, seuls 5% des techniciens du nucléaire ont moins de 30 ans; ils sont 60% au Japon....

Lors de sa dernière séance, le comité fédératif du Syndicat des services publics a entendu deux anciennes secrétaires de section et un ancien secrétaire fédératif qui ont été élus à des fonctions exécutives et sont donc devenus des partenaires du syndicat. Il s'agit de Thérèse Frösch, directrice des finances

à Berne, Veronica Schaller, cheffe du département de la santé publique de Bâle-Ville et Paul Huber, chef du département de justice du canton de Lucerne.

L'anti-militarisme de nombreux socialistes d'aujourd'hui a incité le *Tages Anzeiger* à se pencher sur l'attitude changeante des socialistes envers l'armée avant la Deuxième Guerre mondiale. De nombreux officiers étaient autrefois membres du PSS. Sur sept conseillers nationaux qui formaient le groupe socialiste du Conseil national en 1908, il y avait un lieutenant-colonel et trois capitaines.